



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-06-43

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR DU C.C.A.S.

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2026-06-43**OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 - BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR DU C.C.A.S.**

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- ▶ Un excédent de fonctionnement : 15 238.50 €
- ▶ Un excédent d'investissement : 23 182.72 € (dont 5 000 € repris par anticipation au budget primitif 2026)

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 - Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 000.00 €
Groupe 2 - Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel	6 000.00 €
Groupe 3 - Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure	3 238.50 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		15 238.50 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		368 266.48 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	15 238.50 €
Total recettes Budget Supplémentaire		15 238.50 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		368 266.48 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	18 182.72 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		18 182.72 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire + restes à réaliser 2025)		24 626.70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 182.72 €
Total recettes Budget Supplémentaire		18 182.72 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		24 626.70 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 du Budget annexe de l'accueil de jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT

Simon BRUNEAU